



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 21 NOVEMBRE 2019
18 heures 00**

Date de la convocation : 15 novembre 2019

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 11

Excusés « syndicat » : 14

Pouvoirs « syndicat » : 6

Nombre de membres « Asst » : 20

Nombre de présents « Asst » : 7

Excusés « Asst » : 13

Pouvoirs « Asst » : 6

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 5

Excusés « AEP » : 1

Pouvoirs « AEP » : 0

Points inscrits à l'ordre du jour

- Encaissement chèque EDENRED – délégués « syndicaux » *Non délibéré*
- Partage de frais engagés avec la DGFIP - délégués « syndicaux » *Non délibéré*
- DMO 465 EP « rue du stade » Valleroy délégués « syndicaux » *Non délibéré*
- Avenant 1 DMO 465 EP « rue Foch » Joëuf - délégués « syndicaux » *Non délibéré*
- Avenant 1 DMO 465 « T3 » MOUTIERS - délégués « syndicaux » *Non délibéré*
- Ets 465 DM n°1 - délégués « syndicaux » *Non délibéré*
- Ets 465 - Admission en non-valeur - délégués « syndicaux » *Non délibéré*
- Ets 469 - Admission en non-valeur (19/036)- délégués « AEP »
- Avenant 1 DMO 469 T3 MOUTIERS (19/037) - délégués « AEP »

- Ets 469 DM n°1 (19/038)- délégués « AEP »
- Ets 468 - Admission en non-valeur - délégués « ASST » *Non délibéré*
- Ets 468 DM N°1 - délégués « ASST » *Non délibéré*

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst » de la commune de sainte Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Le quorum relatif aux délégués « Asst » et « syndicaux » n'étant pas atteint, les délibérations correspondantes ne sont pas présentées au vote des élus, et feront l'objet d'une réunion ultérieure.

Point soumis à délibération

1. **Ets 469 - Admission en non-valeur (19/036)**

Délégués « AEP »

M. le président explique aux délégués «syndicaux » du comité syndical que les côtes énoncées ci-dessous sont irrécouvrables et demande leur admission en non-valeur.

<u>Date de l'état</u>	<u>Liste n°</u>	<u>Montant</u>
12/03/2019	3352660233	144.69
01/06/2018	3260320233	3 040.35
29/10/2019	3926650833	11209.52

Les délégués « AEP » du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent l'admission en non-valeur des cotes désignées ci-dessus.

2. **Avenant 1 DMO 469 T3 MOUTIERS (19/037)**

Délégués « AEP »

M. le président rappelle qu'une délibération (19/034) a été actée avec la commune de MOUTIERS pour des travaux d'eaux « T3 ».

Les dépenses estimées étaient de 38 635 € HT pour un montant de recettes non indiqué.

L'avenant N°1 de la DMO vient préciser ce montant.

Il est donc proposé de valider cet avenant tel que présenté par la commune, à savoir :

Dépenses : 38 635 € HT

Recettes : 30.484 %

Les délégués « AEP » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de MOUTIERS pour la réalisation de travaux d'eaux « T3 » à MOUTIERS.

3. Ets 469 DM n°1 (19/038)

Délégués « AEP »

M. le président explique aux délégués « AEP » du comité syndical qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget 2019 « EAU » pour régularisation.

Cette décision modificative n°1 visant à effectuer intégrer des dépenses supplémentaires de fonctionnement (ANV) et la régularisation de la répartition des charges générales et salariales sur les 3 budgets.

M. le président propose de passer à l'examen de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 budget « 469 »

Budget Voté :

Section Dépenses de fonct

Chapitre 011 : 454 086.39 €

Chapitre 65 : 17 000 €

Chapitre 67 : 438 335.80 €

Décision modificative :

Section Dépenses de fonct

Chapitre 011 : 462 086.39 € (+8 000 €)

Chapitre 65 : 32 215.64 € (+ 15 215.64 €)

Chapitre 67 : 415 120.16 € (-23 215.64 €)

Les délégués « AEP » du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité adoptent la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget « 469 » telle que présentée ci-dessus.

Point non soumis à délibération

➤ Rapport annuel sur la qualité du service (AEP et Assainissement)

Ces documents ont déjà été envoyés aux communes et instances officielles. Ils peuvent au besoin être expliqués par les agents techniques aux élus demandeurs.

Le président lève la séance à 19h15

Le secrétaire de séance,

M. Jean Louis CAMPAGNOLO

Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

